

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Fadila Ait Hamouda](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d0a7534f0950a253fa83f8cc>

Date d'obtention : 2022-10-10 23:38:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

J'applique la méthode sexto lorsqu'il s'agit d'une situation impliquant un élève ou des élèves de l'école et qui peuvent vivre un préjudice au sein du milieu scolaire à la suite d'une possession ou d'un partage de matériel pornographique sur un appareil électronique. Comme intervenant scolaire, dès que je reçois une information en lien avec une possession de matériel pornographique, je dois agir rapidement. Que ce soit un témoin qui me fait part de la situation ou la victime elle-même, je dois rencontrer les deux séparément. Je dois évaluer l'incident en posant des questions sans porter de jugement et en étant rassurante et bienveillante. Je remplis la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Rencontrer tous les élèves impliqués, en toute confidentialité, et compléter la grille d'évaluation de l'incident. Voici un résumé des démarches:

- Rencontrer l'auteur du signalement et la victime. Évaluer l'incident en posant des questions sans jugement et en toute bienveillance;
- Rencontrer le témoin. Remplir la grille d'évaluation;
- Rencontrer la victime. Remplir la grille d'évaluation;
- Rencontrer chaque élève impliqué, individuellement. Remplir la grille d'évaluation;
- S'il semble que l'acte est malveillant, contacter le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation. Le rencontrer uniquement pour confisquer son ou ses appareils électroniques;
- S'il semble que l'acte est impulsif, rencontrer l'instigateur, appliquer les règles de l'école. Confisquer l'appareil électronique et le remettre au policier en charge;
- La victime: s'assurer d'offrir un service d'accompagnement au besoin.
- Élève(s) impliqué(s) et témoin(s): s'assurer de leur intégrité physique et psychologique;
- Entourage et média: aucune communication d'information entourant la situation. La confidentialité est de mise
- Intervenant scolaire: ne jamais visionner le matériel pornographique. Remettre les appareils confisqués au policier en charge.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens:

- Ce ne sont pas toutes les situations qui exigent d'appliquer le protocole ou la méthode Sexto. Il faut bien analyser chaque situation qui se présente à nous pour appliquer la bonne procédure;
- Il faut cependant agir rapidement pour limiter l'étendue et les dégâts;
- L'écoute, la bienveillance sont de mises avec les victimes et les témoins. La confidentialité est non négociable;
- Que la victime collabore ou pas à l'intervention, on doit agir et informer les policiers. C'est pareil pour l'instigateur. Il faut stopper la propagation rapidement;
- L'intervention est différente quand on parle d'un acte malveillant ou bien un acte impulsif;
- Ne jamais regarder le contenu pornographique. Transmettre les appareils confisqués aux policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est la rencontre avec la victime. L'évaluation de l'incident en posant des questions à la victime est une étape sensible. Il faut le faire avec délicatesse pour que la victime ne sente pas jugée et aller chercher sa collaboration. De plus, il faut être à l'écoute de son ressenti, son estime d'elle, les répercussions sur elle de la part du milieu scolaire et de son entourage. Il faut également penser à lui proposer de l'aide et des ressources pour l'accompagner dans cette épreuve.